



Séance du 20 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Créonnais, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire et publique, à dix-neuf heures trente – salle polyvalente- Commune de HAUX sous la présidence de Monsieur Alain ZABULON, Président.

PRESENTS (30): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, Mme Mélanie ARBULE-GUEYE, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (05) : BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à M. Ludovic CAURRAZE, **LOUPES** : Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES, **SADIRAC** : M. Patrick LE BARS pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Elodie DUBEDAT pouvoir à M. Cédric ANTON

ABSENTS (04) : CREON : Mme Mathilde FELD, M. Pascal RAUZY, **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC, **LE POUT** : Mme Ramona CHETRIT

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L2121-15 du CGCT le Conseil Communautaire désigne M. Jérémy VAROQUI délégué communautaire de la Commune de HAUX secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la séance débute.

Adoption du compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2025

Compte rendu des décisions prises par M. le Président en vertu de sa délégation de compétences

DELIBERATIONS

- CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026-2032 -Composition du Conseil Communautaire- accord local (délibération 18.05.25)
- RESSOURCES HUMAINES : création de poste au grade -assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (délibération 19.05.25)
- PETR- plan de communication mutualisé 2025 France rénov - mon simulateur solaire public - thermographie aérienne (délibération 20.05.25)
- ENTRE DEUX MERS TOURISME- Subvention exceptionnelle (délibération 21.05.25)

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTIONS DES VICE-PRESIDENTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

- Intervention des Vice- Présidents et des Conseillers délégués sur leurs domaines de compétences respectifs en fonction des dossiers.

1- DECISIONS PRISES PAR M. LE PRESIDENT EN VERTU DE LA DELEGATION DE COMPETENCES OCTROYEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

M. le Président expose qu'il n'a pas pris de décision par délégation depuis le dernier conseil communautaire en date du 17 avril 2025.

2- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 17 AVRIL 2025 A SADIRAC

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

3- **OBJET : DELIBERATION PORTANT MISE EN PLACE D'UN ACCORD LOCAL DE REPARTITION DES SIEGES AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CREONNAIS (délibération 18.05.25)**

Vu l'article L5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales
Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 6 mai 2025

Rapport de synthèse :

Rapporteur : Alain ZABULON, Président

La Loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales modifie profondément la philosophie qui fonde les Communautés de communes. Désormais, la composition du Conseil communautaire n'est plus le fait de la libre volonté des communes. Elle dépend de la Loi sur une base démographique.

La Loi fixe le nombre de conseiller communautaire et fixe la règle de répartition entre les communes également sur des bases démographiques.

La loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération, a apporté de la souplesse. Il est désormais possible de déroger, à la marge, à la stricte application de la règle mathématique fixée par la loi du 16 décembre 2010.

Les collectivités qui font le choix de la dérogation sont cependant fortement encadrées. L'organisation dérogatoire proposée au Préfet ne peut pas augmenter fortement le nombre global de conseillers communautaires prévu par la Loi et la répartition doit respecter l'importance démographique des communes. Le Conseil constitutionnel, QPC du 20 juin 2014, a exigé du Législateur de renforcer l'encadrement et de réduire les possibilités de dérogation par le biais d'un accord local. Aussi, le Législateur a adopté la loi N° 2015-264 du 9 mars 2015 autorisant l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire.

Ce dispositif trouve à s'appliquer à chaque renouvellement des conseils municipaux.

L'application stricte de la loi sur la Communauté de Communes du Créonnais induirait de désigner 32 conseillers communautaires au lieu de 39 (comme validé lors du dernier accord local)

L'accord local précédent avait conduit à passer de 32 à 39 sièges.

COMMUNES	Nombre de sièges- accord local- 39 sièges
BARON	3
BLESIGNAC	1
CAMIA ET SAINT DENIS	1
CAPIAN	2
CREON	9
CURSAN	2
HAUX	2
LA SAUVE MAJEURE	3
LE POUT	2
LOUPES	2
MADIRAC	1
SADIRAC	8
ST GENES DE LOMBAUD	1
ST LEON	1
VILLENAVE DE RIONS	1

39

Il est proposé de garder l'esprit qui avait guidé l'accord local conclu pour le mandat 2020-2026.

Considérant la population de la CCC qui est de 18 263 habitants (population municipale)

Considérant le nombre de communes de la CCC qui est de 15

Considérant que le droit commun fixe le nombre de sièges à 32,

Considérant la possibilité d'un accord local de 25%

Considérant que le nombre maximal de sièges est fixé à 40
 Considérant que potentiellement 8 sièges sont à distribuer
 De ce fait le Conseil communautaire serait porté à 40 membres au lieu de 32.

Les communes doivent avoir approuvé le principe de cette représentation dérogatoire avant le 31 août 2025 à la majorité qualifiée (2/3 des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des conseils municipaux représentant les 2/3 de la population).

A défaut d'approbation de l'accord local par la majorité qualifiée des communes, la répartition serait celle dite de « droit commun » à savoir .

COMMUNES	Nombre de sièges- répartition de droit commun
BARON	2
BLEIGNAC	1
CAMIA ET SAINT DENIS	1
CAPIAN	1
CREON	9
CURSAN	1
HAUX	1
LA SAUVE MAJEURE	2
LE POUT	1
LOUPES	1
MADIRAC	1
SADIRAC	8
ST GENES DE LOMBAUD	1
ST LEON	1
VILLENAVE DE RIONS	1
	32

Le Préfet prendra un arrêté à l'automne fixant la nouvelle composition du Conseil communautaire (soit celle de « droit commun », soit celle issue de l'accord local approuvé) qui sera mise en œuvre au prochain renouvellement en 2026.

Proposition de Monsieur le Président :

Monsieur le Président propose d'approuver l'accord local l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ainsi décrit :

COMMUNES	Nombre de sièges- accord local- 40 sièges
BARON	3
BLEIGNAC	1
CAMIA ET SAINT DENIS	1
CAPIAN	2
CREON	9
CURSAN	2
HAUX	2
LA SAUVE MAJEURE	3
LE POUT	2
LOUPES	2
MADIRAC	1
SADIRAC	9
ST GENES DE LOMBAUD	1
ST LEON	1
VILLENAVE DE RIONS	1
	40

Délibération proprement dite

Le Conseil communautaire,

Entendu le rapport de M. Alain ZABULON, Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE :

d'approuver l'accord local de répartition des sièges de conseiller communautaire ainsi décrit ci-dessus et portant à 40 le nombre de conseillers communautaires.

4- **OBJET : DELIBERATION PORTANT CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DANS LE CADRE D'UN AVANCEMENT DE GRADE (délibération 19.05.25)**

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2025.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois de la collectivité,

Le Président propose à l'assemblée :

- de créer, à compter du 1^{er} juin 2025, un emploi permanent à temps complet d'Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle relevant de la catégorie hiérarchique A.
- et précise que l'emploi d'origine d'Assistant socio-éducatif est placé en poste vacant.
Sa suppression après l'avis du Comité technique interviendra lorsque l'agent sera nommé sur le nouveau grade d'avancement.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Communautaire ;

DECIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Président,

Article 2 : de modifier ainsi le tableau des emplois et des effectifs suivant au 1^{er} juin 2025 :

Filière	Grade/Emploi	Fonctions	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus ou vacants
Administrative	Attaché hors classe	Directrice Générale des Services	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Attaché	Chargée de mission urbanisme	32h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un contractuel
Administrative	Attaché	Responsable finances et ressources humaines	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Rédacteur	Chargé de mission DEVECO Tourisme et communication	35h	Oui / 3-3 2°	vacant
Administrative	Adjoint administratif	Agent polyvalent des services administratifs	28h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un contractuel
Administrative	Adjoint administratif	Chargée du Suivi comptable et administratif	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint administratif	Chargée des infrastructures	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint administratif de 2 ^e classe	Assistante de direction	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint administratif	Conseillère numérique	35h	Oui / 3-3 2°	vacant

Administrative	Adjoint administratif	Travailleuse Sociale	28h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Administrative	Attaché	Référente Enfance Jeunesse	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par contractuel
Animation	Animateur	Coordinatrice Enfance Jeunesse	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un contractuel
Sport	ETAPS	Coordinateur sport	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Responsable du CIAS	35h	non	A pourvoir
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	Responsable du CIAS	35h	Oui / 3-3 2°	vacant
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	Assistante Sociale	35h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un contractuel
Médico-sociale	Assistant socio-éducatif	Conseillère en économie sociale et familiale	28h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Médico-sociale	Agent social	Conseillère en économie sociale et familiale	28h	Oui / 3-3 2°	Pourvu par un fonctionnaire
Technique	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien	5h	Oui / Activités accessoires	vacant
TOTAL DU TABLEAU : 19 EMPLOIS					

Article 3 : d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs de la Communauté de Communes du Créonnais à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

Article 4 : d'inscrire au budget les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 5 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

5- OBJET : PETR- PLAN DE COMMUNICATION MUTUALISE 2025 FRANCE RENOV' - MON SIMULATEUR SOLAIRE PUBLIC - THERMOGRAPHIE AERIENNE (délibération 20.05.25)

Rapporteurs : M. Frédéric LATASTE, vice-président en charge de l'environnement et M. Ludovic CAURRAZE, conseiller délégué à l'habitat

Contexte :

Poursuivant les initiatives entamées en 2024 (Lancement de la marque Mon projet solaire - Mon simulateur public) et tenant compte du contexte de 2025 (France Rénov', Thermographie aérienne, Voltalis), le COPIL COT Communication, réuni fin décembre 2024, a validé la mise en place d'une offre de services dédiée à la communication sur l'amélioration et la rénovation énergétique des bâtiments du Cœur Entre-deux-Mers en 2025.

Composition du COPIL COT Communication et du COTECH COT Communication

		COPIL COT Communication		
		COTECH COT Communication		
Statut	Structures	Elus référents COT	Techniciens de la communication	Techniciens de la transition écologique
Maître d'ouvrage	Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers	Céline BAGOLLE	Lise CAPEYRON	Jean MERGNAT
Participants	CC Portes Entre-deux-Mers	Hélène GOGA	Catherine SAWEZYNSKI	Hugo MOLINIER
	CC Coteaux Bordelais	Bertrand GAUTIER, Nathalie MAVIEL, Patrick BONNIER, Thierry GENETAY	Charlotte PETIT	Benjamin MARTIN, Valérie CLAVIER
	CC Rurales de l'Entre-Deux-Mers	Benjamin MALAMBIC	Émilie HOUDAYER	Lucie ARGELIES
	CC Rives de La Laurence	Emmanuelle FAVRE	Émilie CHAMBEREAUD	Emmanuelle PAUTROT
	CC Créonnais	Frédéric LATASTE	Charline ROSE	Isabelle MUTELET, Amandine LEGLISE
Partenaires	SIPHEM			
	CREAQ			
	ALEC			

Par ce choix, l'ensemble du territoire du Pôle Territorial Cœur Entre-deux-Mers bénéficiera d'une stratégie de communication unifiée. L'objectif étant de permettre :

- une meilleure identification des espaces de conseils France Rénov',
- une démocratisation accrue des outils développés et des partenariats engagés.

Cette stratégie de communication veillera également à valoriser les spécificités des Communautés de communes : OPAH du Créonnais, OPAH du SIPHEM, CIAS des Coteaux Bordelais.

Le COPIL COT Communication réuni le 19 décembre 2024 s'est mis d'accord pour proposer le plan de communication 2025 et le plan de financement 2025 ci-dessous :

Plan de communication 2025			Coût global des actions (TTC) (À répartir entre les CDC et PETR)
Marque rassemblant la communication sur l'offre de service : Exemple : "Mon projet Rénov' – Cœur Entre-deux-Mers"	1	Création graphique d'une marque et d'un logo ; Création graphique d'affiches, flyers, Kakémonos et drapeaux flammes ; Création graphique supports pour les réseaux sociaux	696 €
	2	Impressions des affiches, flyers, kakémonos et drapeaux flammes	2 685,60 €
	3	Création vidéo de promotion type motion design	2 976 €
	4	Achat publicitaire réseaux sociaux et réalisation graphique des posts Facebook	780 €
	5	Achats d'espaces publicitaires dont rédaction textes et illustrations type grand-angle sur journaux	3 361,41 €
Conseil : France Rénov' - le service public pour mieux rénover mon habitat	6	Impression kit de communication	1 215 €
Outil : "Mon projet solaire - Mon	7	Achat publicitaire réseaux sociaux : 2 mois	840 €

simulateur public"			
Outil : "Thermographie aérienne"	8	Impression kit de communication (affiche, flyer)	1 260 €
	9	Réalisation d'une vidéo présentation de l'outil	1 850 €
	10	Achat publicitaire réseaux sociaux : 1 mois période d'octobre	420 €
Total			16 084,01 €

Plan de financement 2025

Structures	BP 2025 (TTC)
PETR CE2M (COT ADEME) (Maître d'ouvrage)	2 684,01€
CDC Rives de la Laurence	2 680,00€
CDC Portes de l'Entre-deux-Mers	2 680,00€
CDC Rurales Entre-Deux-Mers	2 680,00€
CDC Créonnais	2 680,00€
CDC Coteaux Bordelais	2 680,00€
TOTAL	16 084,01€

	2025 (TTC)
TOTAL DEPENSES	16 084,01€

Pour les communautés de communes, la réalisation des actions par le Pôle Territorial (article 3 et annexe 1), ainsi que la mutualisation des ressources (article 4), présentent un double intérêt : économique et managérial.

Proposition de Monsieur le Président :

Monsieur le Président propose de valider le plan de financement de l'opération citée ci-dessus, et de l'autoriser à signer les documents relatifs à cette opération.

Délibération proprement dite

Le Conseil communautaire,

Entendu le rapport de M. Frédéric LATASTE, vice-président en charge de l'environnement et M. Ludovic CAURRAZE, conseiller délégué à l'habitat

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE :

DE VALIDER le plan de financement de l'opération citée ci-dessus

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

6- **OBJET : ENTRE DEUX MERS TOURISME – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE- MANIFESTATION SORTIE DE PISTE-CREONS EN COULEURS 2025 (délibération 21.05.25)**

Contexte :

Dans le cadre de notre événement de *Sortie de Piste*, l'événement annuel cyclo-festif de la Station Vélo de Créon, qui se tiendra le dimanche 1er juin 2025, Entre Deux Mers Tourisme a sollicité une subvention de 1500€, cette subvention permettrait de financer l'animation musicale et festive par Slowfest.

L'événement se déroulera en deux temps : une première partie à la Station Vélo de Créon, suivie d'une balade conviviale sur la piste Roger Lapébie. À l'issue de cette promenade, les festivités se poursuivront à la gare de Sadirac, aux abords de la Maison du Patrimoine, suite à l'accord de la CDC.

Discussion

Mme Marie Christine SOLAIRE, Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative rappelle qu'antérieurement la CCC subventionnait l'association TANDEM qui proposait cette manifestation. La gestion de la station vélo ayant été reprise par Entre Deux Mers Tourisme, elle propose de poursuivre le financement de cette manifestation.

M. Benjamin AUDUREAU, Vice- Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité, indique que s'agissant d'une subvention à manifestation celle-ci ne sera versée que sur présentation de justificatifs.

Proposition de Monsieur le Président :

Monsieur le Président propose d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000€ à Entre deux Mers tourisme pour financer l'animation musicale et festive par Slowfest. Il précise que cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs de paiements.

Délibération proprement dite

Le Conseil communautaire,

Entendu le rapport de M. Alain ZABULON, Président

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

DÉCIDE :

D'ACCORDER une subvention exceptionnelle de 1000€ à Entre deux Mers tourisme pour financer l'animation musicale et festive par Slowfest. Il précise que cette subvention sera versée sur présentation des justificatifs de paiements.

AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents relatifs à cette opération.

7- QUESTIONS DIVERSES

- acte notarié – achat immeuble accueillant la Cabane à Projets

Rappel du contexte :

L'établissement public foncier nouvelle aquitaine a acquis en 2021 cet immeuble et par le biais d'une convention, il a été prévu que l'EPFNA vende à la CC du Créonnais cet immeuble dans un délai maximum de 4 ans.

En 2021 M. le Président a signé un acte notarié pour que la Communauté de Communes du Créonnais soit usufruitière de l'immeuble et puisse ainsi réaliser les travaux de réhabilitation (montant 47 700€)

M. le Président indique qu'il a signé vendredi 16 mai 2025 l'acte d'achat de l'immeuble sis au 36 Bld Victor Hugo à Créon pour un montant de 437 918.09€.

L'acquisition totale de ce bien s'élève donc à 485 618.09€.

- REVISION DU PLUI

Les 14 et 15 avril s'est tenue une réunion dans chaque commune avec le bureau d'étude Métaphore afin de travailler sur le pré zonage du futur PLUI.

M. le Président rappelle que l'objectif de ces réunions était de recenser les demandes et de disposer d'une vision consolidée sur le territoire. Un Séminaire PLUI s'est tenu le 5 mai à Capian afin d'arbitrer collectivement et d'aboutir à un document qui sera confronté à la révision du SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise.

L'étape suivante sera un temps d'échanges techniques avec le SYSDAU afin de vérifier la compatibilité avec le SCOT de l'aire métropolitaine bordelaise lui-même en cours de révision.

M. le Président rappelle que la CCC est extrêmement vigilante quant au respect des phases de la procédure afin d'éviter les risques de contentieux.

Il rappelle qu'au vu de la loi Climat et Résilience, il faut consommer deux fois moins d'Espace Naturels et Forestiers (ENAF) pour les 10 prochaines années par rapport à la période antérieure (2011-2021) soit 70 hectares. Cependant au titre de la solidarité territoriale entre les EPCI du SYSDAU, la CCC pourrait se voir doter d'une enveloppe supplémentaire d'environ 20 hectares car a été particulièrement vertueuse les 10 dernières années.

En matière de densification, nous consommons environ 30 hectares et en matière de consommation d'ENAF environ 70 hectares au titre de l'habitat (soit un total d'environ 100 hectares) avec en plus au titre du développement économique environ 27 hectares. Cependant la CCC restituerait des enveloppes urbaines inscrites dans le SCOT.

Le problème est que les enveloppes urbaines du SCOT datent de 2014, basées sur des études antérieures, donc le contour de ces enveloppes n'est plus adapté. L'espace de la Gardonne à Loupes, situé dans les enveloppes urbaines du SCOT, en est un exemple flagrant.

La proposition de la CCC est la suivante : nouveaux contours de ces enveloppes urbaines en adéquation avec notre territoire, il faut s'adapter à la réalité physique du territoire.

Le PLUI est un projet de territoire porté collectivement, il est dans un rapport de compatibilité avec le SCOT.

Le 23 juin prochain un séminaire PLUI sera organisé avec le SYDAU afin de vérifier toutes les données.

M. le Président propose qu'une présentation soit effectuée à l'ensemble des conseillers municipaux de la CCC avant l'enquête publique.

M. Frédéric LATASTE, Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets, indique qu'il dispose bien des demandes des communes mais que l'exercice est ardu car réduire de 50 % est difficile. Il souligne qu'avoir notamment l'avis du SMER et du SIETRA permettra de statuer sur la situation de certains terrains, en effet ces deux syndicats, œuvrant notamment pour la prévention des inondations apporteront leur expertise sur le risque inondation de certaines parcelles. M. le Président insiste sur le fait que cet avis sera documenté et objectif, la sécurité des biens et des personnes est en jeu.

Il en est de même des conclusions de l'étude de ruissellement qui est en cours, en effet M. le Vice-Président rappelle que les eaux de ruissellement doivent être conservées sur le propre terrain des maisons afin de ne pas inonder les parcelles en contre bas.

De plus l'étude menée par un bureau spécialisé, GERA, principalement sur les zones humides mettra en avant les parcelles à protéger pour maintenir les zones humides du territoire.

8- INTERVENTION DES VICE- PRESIDENTS ET CONSEILLERS DELEGUES

8.1 Monsieur le 1^{er} Vice- Président en charge en charge du développement du territoire (économie, tourisme, finances) : Bernard PAGES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

• Développement économique

- Commission attribution subventions : 4 dossiers pour 10 030€ de subventions. Il s'agit d'entreprises ayant des projets innovants comme par exemple l'acquisition d'un drone. Ce drone est conçu pour réaliser des inspections et des relevés de bâtiments (toitures, façades, lignes électriques, panneaux photovoltaïques) avec une précision centimétrique, tout en garantissant la sécurité lors des interventions.

Ce drone permettra de procéder à des relevés précis et sécurisés de structures variées, allant des bâtiments aux monuments historiques. Grâce à des caméras spécifiques et des capteurs, le drone transforme les images 2D en modèles numériques 3D, intégrant des outils de mesure tels que la distance, la surface, le volume et la pente. Cette technologie innovante permet de réduire les risques liés aux interventions en hauteur et d'optimiser le temps de travail lors de la prise de cotes pour des projets de construction.

M. le Président souligne la qualité de l'accompagnement financier de la CCC auprès des entreprises par plusieurs leviers, l'ACP et le SRDEII.

8.2 Madame la 2^{ème} Vice- Présidente en charge de l'Action Sociale et de la Solidarité : Sophie RENAUD

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

ABSENCE RESPONSABLE DU CIAS

Suite à une opération Amandine LEGLISE sera absente plusieurs semaines (fin juillet).

L'organisation du service a été modifiée pour assurer la continuité des missions. La priorité reste l'accompagnement social et la gestion du portage de repas, de la Banque Alimentaire et du Transport à la demande.

PST 2026-2029

Le CIAS s'est réuni pour travailler sur deux thèmes du Projet Social de Territoire :

L'inclusion

L'accès au droit

Point sur l'avancée des travaux :

Bilan et évaluation des actions 2022-2025 réalisés

Définition des enjeux, des objectifs stratégiques et opérationnels

Finalisation de la rédaction des fiches projets au retour de la responsable du CIAS en juillet

TELEASSISTANCE / Marché à Procédure Adaptée

Ouverture et analyse des offres le 24 juin à 14h30.

Mise en place en septembre 2025.

CLVSS/CISPD :

Formation sur le guide SAAS maintenue le 23 mai de 9h00 à 17h00 à La Sauve

Formation ERIOS pour les enseignants les 26 et 27 juin

Rencontre du groupe de travail du 4 juillet annulée

Campagne de sensibilisation : nous devrions recevoir les impressions pour la communication fin juin pour un lancement commun de l'affichage au mois de juillet. Sophie Renaud gère ce dossier et se chargera de la répartition aux communes et aux partenaires.

Mois de sensibilisation de lutte contre les violences en novembre : nous avons répondu à un appel à projets du Département. Programme des actions à affiner (film, documentaire, jeux, théâtre, café débat, expo photos, témoignages, interventions en milieu scolaire et clubs sportifs...). Tous les projets sont en co-construction avec les partenaires locaux.

SEMAINE BLEUE – PERSONNES ÂGÉES ET RETRAITÉES

Du 6 au 12 octobre 2025

Organisation de plusieurs activités délocalisées sur la semaine avec les partenaires : jeux, ciné, rando, atelier cuisine, pétanque, café littéraire... beaucoup d'idées à mettre en place !

COLLECTE DE PRINTEMPS DE LA BANQUE ALIMENTAIRE

Carrefour les 23 et 24 mai

Campagne ciblée sur 4 produits : conserves de poisson/lait/café moulu/plats cuisinés

Manque encore quelques personnes sur des créneaux du samedi

Arrêt de la collecte à 15h samedi après-midi à cause de la retransmission de la finale de la Champions Cup entre UBB et Northampton à 15h45

Le Conseil d'Administration du CIAS du mardi 24 juin est annulé et reporté au mois de septembre.

8.3 Monsieur le 3^{ème} Vice- Président en charge des infrastructures, du numérique, des techniques d'information et de communication et de la mise en œuvre du schéma de mutualisation : Monsieur Nicolas TARBES

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **Siège social de la CCC** : les travaux ont débuté depuis la fin mars 2025, ils se poursuivent sans écueil . il est très content du travail de la maîtrise d'ouvrage déléguée : BMA qui suit très bien les travaux.

- **analyse du suivi des infrastructures communautaires** : il a mené avec les services une étude analytique des travaux et investissements engagés sur les infrastructures communautaires, cela permettra également de pouvoir projeter les travaux à engager. Une restitution sera faite à la commission avant la fin juillet.

- **déploiement de la fibre optique** : sur le créonnais l'objectif était de 9 451 prises, réalisation 6 147 prises . Aujourd'hui seulement 68 sont en souffrance, il s'agit des copropriétés qui ont refusé l'accès pour pouvoir raccorder à la fibre (38 à Créon, 15 à Sadirac, 5 à La Sauve Majeure et 5 à Cursan)

A la fin de 2030, il y aura le déconditionnement du réseau cuivre .

Ce chantier girondin est le plus grand chantier numérique de France, 750 millions d'euros dont 115 de dépenses publiques, le solde étant payé par les opérateurs.

8.4 Madame la 4^{ème} Vice- Présidente en charge de la Jeunesse, du Sport de la Culture et de la vie associative : Marie Christine SOLAIRE

Mme la Vice-Présidente fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Renouvellement du Projet Social de Territoire :

La démarche de renouvellement du Projet Social de Territoire (constitué de la Convention Territoriale Globale et du Projet Educatif de Territoire) se poursuit.

Le dernier Comité de Pilotage politique a eu lieu le 8 avril lors duquel ont été priorisés les Enjeux majeurs pour 2026/2029. Le prochain Copil aura lieu le 17 juin, il permettra de faire un point étape des travaux des 6 groupes réseaux qui devrait avoir fini la création du schéma de développement des actions.

8.5 Monsieur le 5^{ème} Vice-Président en charge du cadre de vie territorial (aménagement, urbanisme, habitat, environnement, déchets) : Frédéric LATASTE

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- réunion organisée par l'ALEC le 20 mai 2025. Le bilan de cette réunion sera présenté lors d'une prochaine séance du Conseil Communautaire.

- SMER : le bilan de la programmation des travaux est en cours. D'ores et déjà 2 ruisseaux vont être remis dans leur lit.

8.6 Monsieur le 6^{ème} Vice- Président en charge de la petite enfance, de l'enfance et de la parentalité : Benjamin AUDUREAU

M. le Vice-Président fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

Ressources Humaines :

Le remplaçant Célia est arrivé à son poste le 12 mai : Jean Emmanuel CASSAGNAU, il sera joignable sur le portable et les mails de Célia durant toute la période de remplacement (jusqu'au 31/10/2025).

L'annonce pour le remplacement de Géraud est cours de diffusion, les entretiens auront lieu le 10 juin mais avec une prise de fonction envisagée au 1^{er} septembre. Un CDD sera signé pour les mois d'été afin que le service soit effectif pendant les vacances scolaires, période de travail intense avec les ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement).

ALSH : Préparation 2025/2026 :

Une réunion avec les maires qui mettent à disposition des locaux scolaires pour les ALSH a eu lieu le 14/05 pour organiser les sites des périodes de vacances scolaires 2025/2026.

A la suite de cette réunion, les conventions de mise à disposition pourront être finalisées.

8.7 Monsieur le Conseiller Délégué en charge des bâtiments communautaires : Jean Marc SUBERVIE

Monsieur le Conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- Plaine de sports intercommunale :
 - o l'algéco et le container ont été descendus à côté du Club house du foot ball, les dirigeants du club ont remercié les élus.
 - o La toiture de la tribune sera désamiantée lundi prochain, ensuite la pose d'un bac acier sera réalisée.

8.8 Monsieur le Conseiller Délégué en charge de la politique de l'Habitat, de l'animation de la Commission des finances, des prospectives budgétaires et financières et du suivi des subventions accordées par le Conseil Communautaire : Ludovic CAURRAZE

Monsieur le Conseiller délégué fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

1 / Bilan 2024 de la plateforme de rénovation énergétique France Rénov' dans le cadre du SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique)

- 105 Actes 1 (information de premier niveau énergie et adaptation) sur un objectif de 100
- 42 Actes 2 (Conseil personnalisé énergie) sur un objectif de 60
- 6 Actes 4 (Accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation globale d'énergie) sur un objectif de 12

90% des ménages accueillis par la plateforme sont des propriétaires occupants et 10 % des propriétaires bailleurs

22 rendez-vous réalisés pour 9 permanences tenues sur le Créonnais, le reste par l'accueil téléphonique de SOLIHA.

2 / Evolution du dispositif 2025 concernant la délégation des aides à la pierre du Département

Je voudrais vous faire part de l'information reçu des services de rénovation de l'habitat du Conseil Départemental de la Gironde

« L'évolution de la réglementation Anah à compter du premier janvier 2024 a fortement modifié le contexte d'intervention du champ de la rénovation de l'habitat privé. L'augmentation du montant individuel de subvention et l'ouverture à de nouveaux intervenants a eu pour effet de complexifier et d'allonger le temps d'instruction, de contrôle et de liquidation des dossiers. Dans un même temps, le nombre de demande de subvention déposées par les girondines et girondins a été multiplié par deux.

Le nombre de dossiers en stock, en attente de début d'instruction, est à ce jour proche de 800 (début avril 2025). De ce fait, le délai de prise en charge d'un dossier est d'environ 6 mois.

Les services départementaux sont pleinement mobilisés pour résorber ce délai d'instruction ainsi que pour traiter les demandes de versement de subvention et les demandes de recours.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer votre attention sur les limites des enveloppes financières 2025 dédiées à l'aide aux travaux.

En effet l'enveloppe de crédits que l'Anah a délégué au Conseil départemental pour le financement des aides aux travaux 2025 s'élève à 19,8 M€, alors que 26 M€ ont été consommés en 2024.

Malgré la perspective d'un réabonnement par l'Etat, cette diminution d'enveloppe allée au stock important de dossiers à traiter ne permet pas de garantir la capacité à financer l'ensemble des demandes qui seront déposées en 2025.

Sur ce point également, la mobilisation des services départementaux est complète pour instruire et financer un maximum de dossiers de demandes d'aides aux travaux des propriétaires, et solliciter auprès de l'Etat les crédits supplémentaires nécessaires.

Toutefois, et afin de pouvoir répondre à un maximum de demandes dans ce contexte, le Conseil départemental ne sollicitera pas en 2025 les possibilités de majoration d'aides propres aux délégataires des aides à la pierre : les aides financières seront calculées selon le règlement général de l'Anah, sans majoration de plafonds ni de taux.

Cette modalité de calcul s'appliquera pour les dossiers déposés à partir du 1er janvier 2025. »

Cette décision va avoir un impact significatif sur les projets de travaux des ménages que nous accompagnons. D'après les premières analyses, l'augmentation moyenne du reste à charge est de l'ordre de 7 000 € pour les premiers dossiers concernés. Nous allons tenter, avec l'aide de SOLIHA et dans la mesure du possible, de trouver des solutions de financement au cas par cas pour limiter les annulations et accompagner au mieux les ménages dans leurs projets.

Au-delà de l'impact financier, plusieurs difficultés supplémentaires :

– Le délai d'instruction indiqué est difficilement entendable pour des ménages souvent en grande précarité, parfois logés dans des conditions d'insalubrité.

– À cela s'ajoutent les délais de versement des avances et soldes de subventions, qui sont en moyenne de 2 à 4 mois chacun. Ces délais fragilisent les montages financiers des projets : les devis expirent, les prix augmentent, et cela génère de nombreux allers-retours entre les ménages, les artisans et SOLIHA.

– Enfin, cette complexité croissante décourage de plus en plus d'artisans à travailler avec des ménages bénéficiaires des aides de l'ANAH, ce qui pose de réelles difficultés sur notre territoire où les professionnels RGE sont déjà peu nombreux.

SOLIHA doit désormais reprendre l'ensemble des fiches de présentation et recontacter les ménages pour les informer des changements.

Pour rappel Prochain COTECH OPAH le vendredi 6 juin à 10h00.

8.9 Madame la Conseillère Déléguée en charge des mobilités : Marie Antoinette CHIRON-CHARRIER

Madame la Conseillère déléguée fait le compte rendu de l'état d'avancement des dossiers placés sous sa responsabilité :

- **Le Contrat Opérationnel de Mobilité** sera signé le 30 juin 2025, ainsi la dotation de 4€ par habitant versée par la Région Nouvelle Aquitaine pourra être sollicitée.
- Dans le cadre d'un partenariat avec la région, les vélos en libre accès (opération Vélomodalis) seront déployés sur le territoire fin 2025 (10 à Créon, 20 à Sadirac et 5 à Loupes [sur le trajet de la ligne de car express 470]))

Un travail est engagé avec la commune de Créon pour positionner le futur Hub (carrefour des mobilités, bus, vélos...)

**

M. Stéphane SANCHIS, mairie de Créon, rappelle aux élus que mercredi 21 mai, une réunion est organisée à la mairie de Créon pour discuter de l'avenir du service d'aide à domicile mis en œuvre par le CCAS de Créon.

Mme Josette BERNARD, mairie de Créon, indique que l'opération déjà proposée l'an dernier et ayant été une réussite est reconduite en 2025. Il s'agit de la semaine de lutte contre l'isolement des aînés, du 2 au 7 juin 2025. Monalisa Créon a préparé des supports de communication.

Mme Josette BERNARD et Mme Lydie MARIN remettent à chaque représentant des communes du territoire des plaquettes, affiches à communiquer.

Mme BERNARD détaille le programme de la semaine : rencontres, convivialité ciné débat, échanges, partages d'expériences, lectures, théâtre.

Pour plus d'informations site de la mairie de Créon : www.mairie-creon.fr

Les débats étant achevés, M. le Président lève la séance.

Fin de séance 20 h 35

FEUILLET DE CLOTURE DE SEANCE

Numéros d'ordre des délibérations prises

DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE 2026-2032 -Composition du Conseil Communautaire- accord local (délibération 18.05.25)
RESSOURCES HUMAINES : création de poste au grade -assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle (délibération 19.05.25)
PETR- plan de communication mutualisé 2025 France rénov - mon simulateur solaire public - thermographie aérienne (délibération 20.05.25)
ENTRE DEUX MERS TOURISME- Subvention exceptionnelle (délibération 21.05.25)

Liste des présents

PRESENTS (30): BARON : Mme Sophie RENAUD, M. Olivier RIBEYROL **BLESIGNAC** : M. Jean François THILLET, **CAMIA ET SAINT DENIS** : M. William TITE **CAPIAN** : M. Frédéric LATASTE, M. Franck LUQUE **CREON** : M. Pierre GACHET, M. Stéphane SANCHIS, Mme Fabienne IDAR, M. Manuel ROQUE, Mme Josette BERNARD, M. Alain ZABULON, Mme Lydie MARIN **CURSAN** : M. Ludovic CAURRAZE, M. Frédéric PAUL **HAUX** : M. Romain BARTHET-BARATEIG, M. Jérémy VAROQUI **LA SAUVE MAJEURE** : M. Alain BOIZARD, Mme Marie Christine SOLAIRE, **LOUPES** : Mme Véronique LESVIGNES, **MADIRAC** : M. Bernard PAGES **SADIRAC** : M. Patrick GOMEZ, Mme Mélanie ARBULE-GUEYE, M. Benjamin AUDUREAU, Mme Estelle METIVIER, Mme Marie-Antoinette CHIRON-CHARRIER, M. Cédric ANTON, **SAINT GENES DE LOMBAUD** : Mme Maryvonne LAFON **SAINT LEON** : M. Nicolas TARBES **VILLENAVE DE RIONS** : M. Jean Marc SUBERVIE.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (05) : BARON : M. Emmanuel LE BLOND DU PLOUY pouvoir à Mme Sophie RENAUD, **LE POUT** : M. Jean Luc JOYEUX pouvoir à M. Ludovic CAURRAZE, **LOUPES** : Mme Agnès TEYCHENEY pouvoir à Mme Véronique LESVIGNES, **SADIRAC** : M. Patrick LE BARS pouvoir à M. Patrick GOMEZ, Mme Elodie DUBEDAT pouvoir à M. Cédric ANTON

ABSENTS (04) : CREON : Mme Mathilde FELD, M. Pascal RAUZY, **LA SAUVE MAJEURE** : Mme Florianne DUVIGNAC, **LE POUT** : Mme Ramona CHETRIT

Le Président de la CdC du Créonnais
Alain ZABULON

Le secrétaire de séance,
Jérémy VAROQUI